

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 DÉCEMBRE 2010

À une séance régulière du conseil municipal tenue à la salle municipale le 6 décembre 2010 à 19h30, à laquelle étaient présents MM. les conseillers André Desrochers, Denis Prescott, Jacques Martial, Guy Corriveau, Sylvain Gagnon, Jean-Claude Charpentier et sous la présidence de Madame la Mairesse, Francine Bergeron.

La secrétaire-trésorière est présente.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la Mairesse déclare l'assemblée ouverte après vérification du quorum.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

384-12-2010 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyée par M. Guy Corriveau il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté après lecture faite.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

PROCÈS-VERBAL

385-12-2010 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyée par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance régulière du 1^{er} novembre 2010 soit adopté tel que lu par les membres du conseil.

ADOPTION DES ÉTATS BUDGÉTÉS

ÉTATS BUDGÉTÉS

386-12-2010 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyée par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du conseil municipal acceptent l'état des résultats budgétés pour le mois de novembre 2010.

ADMINISTRATION

AVIS DE MOTION

M. André Desrochers, conseiller, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente d'un règlement pour fixer les taux de taxes et les conditions de perception pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2011.

APPROBATION DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

387-12-2010 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Guy Corriveau il est résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du conseil municipal approuvent l'état préparé par la secrétaire-trésorière et soumis au conseil en regard des personnes endettées pour taxes municipales et/ou scolaire envers la Municipalité le tout en conformité avec l'article 1022 du Code municipal (L.R.Q. chapitre C-27.1).

CADEAUX DE NOËL

388-12-2010 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville achète des cadeaux à tous les employés(es) permanents ou non de la municipalité pour Noël. Le montant de chaque cadeau est d'une valeur approximative de 50.00\$.

RENOUVELLEMENT À QUÉBEC MUNICIPAL

389-12-2010 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler l'adhésion annuelle 2011 au portail de Québec Municipal au montant de 310.41\$.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE

390-12-2010 Lettre de Desjardins Sécurité financière concernant les conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective no. 23195 pour 2011, l'expérience favorable permet une diminution de la prime totale de l'ensemble du régime. Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville renouvelle son contrat d'assurance collective no. 23195 avec la compagnie Desjardins Sécurité financière pour l'année 2011.

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS AVEC LA CIE PG GOVERN

391-12-2010 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville renouvelle son contrat d'entretien et soutiens d'applications avec la compagnie PG Govern pour l'année 2011 au montant de 6,569.33\$ (contrat d'entretien) et 2,178.49\$ (soutiens d'application) avec les taxes. Le paiement se fera en 2011.

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE CIVILE 2011

392-12-2010 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville adopte le calendrier des séances du conseil pour l'année civile 2011 conformément à l'article 148.0.0 du Code municipal. Voici les dates et les heures des séances ordinaires :

- Lundi le 10 janvier 2011 à 19h30
- Lundi le 7 février 2011 à 19h30
- Lundi le 7 mars 2011 à 19h30
- Lundi le 4 avril 2011 à 19h30
- Lundi le 2 mai 2011 à 19h30
- Lundi le 6 juin 2011 à 19h30
- Lundi le 4 juillet 2011 à 19h30
- Lundi le 1er août 2011 à 19h30
- Mardi le 6 septembre 2011 à 19h30
- Lundi le 3 octobre 2011 à 19h30
- Lundi le 7 novembre 2011 à 19h30
- Lundi le 5 décembre 2011 à 19h30

Les séances régulières ont lieu à la Salle municipale au 162A rue Desjardins à Mandeville.

ANNULATION D'UNE FACTURE

393-12-2010 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville annule la facture adressée à M. Raymond Bergeron (1936-34-4913) au montant de 16.18\$ concernant la vidange de la fosse septique à l'été 2010. M. Michel Savoie, inspecteur en urbanisme et en environnement, affirme que ladite fosse ne peut pas contenir plus que 750 gallons.

RÉCEPTION D'UNE RÉOLUTION DE SAINTE-ÉLISABETH

Réception d'une résolution pour la récupération de pneus hors dimension.

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

394-12-2010 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers que la

municipalité de Mandeville adopte la politique de gestion contractuelle annexée à la présente. Tous les membres du conseil ont reçu et pris connaissance de ladite politique.

FACTURES À PAYER – BÉLANGER SAUVÉ

395-12-2010 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyé par M. Guy Corriveau il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie la facture #293501 au montant de 619.69\$ taxes incluses (urbanisme), la facture #293509 au montant de 964.52\$ taxes incluses (général) et la facture #294053 au montant de 1 170.07\$ taxes incluses.

RECONNAISSANCE DES ACQUIS – GMA

396-12-2010 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville rembourse à Mme Danielle Lambert, secrétaire-trésorière et directrice générale, les frais de 242.68\$ rattachés à la reconnaissance des acquis du titre gma défrayés par Mme Lambert à l'ADMQ afin que le Cegep Sorel-Tracy étudie le dossier.

DEMANDE DE FINANCEMENT – PACTE RURAL 2007-2014

397-12-2010 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville accepte le projet « Technicien(ne) en loisirs » demandé dans le cadre du Pacte rural 2007-2014.

AUX TROUVAILLES DE MANDEVILLE

Réception d'une copie des assurances générales de l'organisme Aux Trouvailles de Mandeville.

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE FORFAITAIRE RELATIVEMENT À L'ACCÈS AUX RESSOURCES JURIDIQUES DU CABINET BÉLANGER SAUVÉ

398-12-2010 ATTENDU QUE la municipalité souhaite maintenir l'entente de services forfaitaires qui existe présentement avec le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette;

ATTENDU QUE dans cette perspective, le procureur de la municipalité, nous a fait parvenir une proposition datée du 29 novembre 2010;

ATTENDU QUE cette proposition fait état des services juridiques suivants mis à la disposition de la municipalité moyennant une charge forfaitaire :

-Les communications téléphoniques avec la municipalité, qu'il s'agisse du maire ou de directeur général et de l'inspecteur en bâtiment et ce, dans quelque dossier que ce soit impliquant la municipalité, qu'il s'agisse de dossiers généraux ou de dossiers spécifiques;

-Toute opinion verbale fournie par l'un des avocats du cabinet, dans les domaines courants, qui n'impliquent pas l'analyse de documents ou de dispositions légales ou jurisprudentielles particulières;

-La préparation du rapport annuel auprès de vos vérificateurs, en conformité avec les dispositions du Code municipal et la pratique établie entre l'Ordre des comptables agréés et le Barreau du Québec;

-Le support légal requis par le personnel de la municipalité en période électorale, incluant l'accès à un avocat du bureau à l'occasion de la journée du vote par anticipation et lors de la tenue du scrutin;

-Tout autre service mineur dans le domaine juridique suivant la pratique habituelle qui existe dans le cadre d'une entente de ce type (forfaitaire), tel

que référence à des documents ou informations relatives à des points sur lesquels nous croyons qu'il y a intérêt à attirer l'attention de la municipalité, incluant la transmission de certains textes, lorsqu'ils sont disponibles.

ATTENDU QU'il appert que cette proposition est avantageuse pour la municipalité;

ATTENDU QUE le directeur général atteste que les crédits nécessaires sont disponibles à même le fond général de la municipalité;

Par ces motifs,

Il est proposé par M. Jean-Claude Charpentier

Appuyé par M. Sylvain Gagnon

Et résolu à l'unanimité des conseillers

1. QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

2. QUE la municipalité retienne la proposition de services du cabinet Bélanger Sauvé de Joliette relativement à l'entente de type forfaitaire mensuel, telle que décrite dans l'offre du 29 novembre 2010 et ce, pour toute l'année 2011.

COUR MUNICIPALE – BÉLANGER SAUVÉ

399-12-2010 ATTENDU QUE la municipalité a mandaté le cabinet Bélanger Sauvé pour les services de procureurs devant la Cour municipale de la MRC de D'Autray pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010;

ATTENDU QUE le cabinet Bélanger Sauvé offre de renouveler le mandat pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 et ce, aux conditions mentionnées ci-dessous;

ATTENDU QUE la municipalité considère avantageuse ladite offre de service;

En conséquence,

Il est proposé par M. Denis Prescott

Appuyé par M. André Desrochers

Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité de Mandeville mandate le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette pour la représenter devant la Cour municipale de la MRC de D'Autray selon les termes de l'offre de service pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, laquelle comprend les éléments suivants :

-Toutes les communications téléphoniques avec les élus et officiers de la Municipalité de Mandeville relativement aux plaintes pénales, à l'émission des constats d'infraction et à leur gestion devant la Cour municipale de la MRC, incluant les contacts téléphoniques avec la greffière et les autres officiers de la Cour municipale;

-La réception et la vérification des projets d'avis d'infraction, de constats d'infraction et de rapports d'inspection, relatifs au traitement d'une plainte pénale devant la Cour municipale de la MRC;

-Toutes les vacations devant la Cour municipale, quel qu'en soit le nombre en cours d'année;

-Toutes les démarches relatives à l'assignation des témoins lorsque cela s'avérera nécessaire;

-Les entrevues avec les témoins et les officiers de la municipalité de Mandeville préalablement à la présentation d'une preuve en Cour municipale;

-Toute rencontre avec les élus, à la demande de ceux-ci, relativement à la gestion des dossiers de plaintes pénales de la municipalité de Mandeville auprès de la Cour municipale de la MRC;

-Le tout pour un montant global et forfaitaire de 1 500\$ plus taxes et déboursés pour la période susmentionnée.

AVIS DE MOTION

M. André Desrochers, conseiller, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente d'un règlement ayant pour but de stimuler le développement économique et l'investissement par le biais de crédits de taxes à l'investissement.

TRAVAUX AU 160 RUE SAINT-CHARLES-BORROMÉE

400-12-2010 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Excavation Normand Majeau inc représenté par M. Michel Majeau à effectuer les travaux de rénovation tel que stipulé sur le plan annexé à la résolution pour aménager les locaux dans le but d'entreposer des équipements de déneigement ainsi que le sable et le sel servant à déglacer les routes au montant estimé par M. Majeau de 63 250.00\$ plus taxes. Tous les travaux seront au frais de Excavation Normand Majeau inc. Les travaux seront supervisés par la municipalité de Mandeville et devront être acceptés par la Municipalité. Excavation Normand Majeau inc. devra inclure au niveau de ses assurances responsabilités son entreposage d'équipements et de sel et sable dans les locaux appartenant à la municipalité de Mandeville. Cette location de locaux aura une durée de six (6) ans soit pour les hivers 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016. La municipalité de Mandeville n'exige pas de frais de location puisque tous les travaux seront au frais de Excavation Normand Majeau inc. À la fin du bail de location, Excavation Normand Majeau inc. ne peut pas exiger de dédommagements puisque les améliorations vont demeurer propriété de la Municipalité. Mme Francine Bergeron, Mairesse, et Mme Danielle Lambert, secrétaire-trésorière et directrice générale, sont autorisées à signer un contrat de location avec Excavation Normand Majeau inc.

DEMANDE DE SOUMISSIONS – 160 RUE SAINT-CHARLES-BORROMÉE

401-12-2010 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville demande des soumissions pour effectuer plusieurs travaux sur la Shed 31 du 160 rue Saint-Charles-Borromée. En voici l'énumération :

1^{er} Pour l'électricité, des soumissions seront demandées à :

- KB Beuparlant
- Marco Labrie
- Entreprises Lafrenière Ltée
- Réginald Bergeron Électricien

2^{er} Pour l'isolation, des soumissions seront demandées à :

- Isolation Lafrenière
- Isolation Lanaudière

3^{er} Pour la plomberie, des soumissions seront demandées à :

- Plomberie Corbeil
- Plomberie Sylvain Miron

4er Pour les portes, des soumissions seront demandées à :

- Portes de garage Lapierre
- Sylvain Roberge St-Gabriel

5er Pour la construction, des soumissions seront demandées à :

- Construction Louis Beauparlant

6er Pour la finition de béton, une soumission sera demandée à :

- Richard Toupin

7er Pour le système de chauffage, des soumissions seront demandées à :

- À différents plombiers

MAISON CHARBONNEAU

Réception d'une résolution de Mandeville 2000 qui se lit comme suit:

Attendu que Mandeville 2000 est un organisme sans but lucratif;

Attendu que Mandeville 2000 possède une propriété au 19 rue Charbonneau à Mandeville;

Attendu que cette propriété est inhabitée et ne retire aucun revenu locatif;

Attendu que cette propriété a besoin de beaucoup de rénovations et que Mandeville 2000 ne possède pas les fonds nécessaires pour réaliser de tels travaux;

Par ces motifs,

Il est proposé par M. Sylvain Gagnon

Appuyé par M. Denis Prescott

Et résolu à l'unanimité des administrateurs

Que Mandeville 2000 cède ladite propriété pour un montant de un (1) dollars à la municipalité de Mandeville;

Que les frais de notaire pour la transaction soient payés par la municipalité de Mandeville;

Que soit autorisé à signer pour la transaction M. Denis Prescott administrateur de Mandeville 2000.

ACQUISITION DE LA MAISON CHARBONNEAU

402-12-2010 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville procède à l'acquisition de la Maison Charbonneau située au 19 rue Charbonneau à Mandeville aux conditions énumérées à l'intérieur de la résolution citée précédemment. Les frais notariés seront payés par la municipalité et Mme Francine Bergeron, Mairesse, et Mme Danielle Lambert, secrétaire-trésorière et directrice générale, sont autorisées à signer l'acte notarié.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

VOIRIE ET TRANSPORT

M. André Desrochers, conseiller, quitte la table du conseil à 19h50

FACTURE DE RB EXCAVATION

403-12-2010 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie la facture # 392420 au montant de 2,686.42\$ taxes incluses pour les travaux du Rang St-Pierre. Cette facture

sera payée par le fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

M. André Desrochers, conseiller, revient à la table du conseil à 19h51.

MANDAT À GADOURY NEVEU LANDRY INC.

404-12-2010 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyé par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville mandate Gadoury Neveu Landry inc. pour effectuer un relevé topographique de la rue Desjardins pour un montant de 1 500\$ plus taxes.

DEMANDE DE M. DONALD JOLY

J'aimerais si c'est possible avoir une lumière de rue de plus sur la rue Alain car la partie où je demeure est très noire donc moins sécuritaire. **M. Réjean Bergeron, directeur des travaux publics, ira voir les lieux.**

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 366-2010

405-12-2010 Considérant que le conseil municipal de la municipalité de Mandeville désire municipaliser une partie du Chemin du Lac Creux du côté Est soit à droite;

Considérant qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance régulière du 1er novembre 2010;

Par conséquent,

Il est proposé par M. Jean-Claude Charpentier

Appuyé par M. Sylvain Gagnon

Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité de Mandeville municipalise une partie du Lac Creux soit le côté est à droite. Mme Francine Bergeron, Mairesse, et Mme Danielle Lambert, secrétaire-trésorière et directrice générale, soient autorisées à signer tous les documents nécessaires pour officialiser la municipalisation du chemin. L'acte notarié sera fait par la firme Coutu & Comtois entre les deux (2) parties.

FACTURE À PAYER – GADOURY NEVEU LANDRY INC.

406-12-2010 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie la facture #9613 au montant de 6 772.50\$ taxes incluses. Cette facture relève du projet de lotissement de l'ancienne Birchwood et sera payée par le biais du Pacte rural 2007-2014.

SOUSSION RB EXCAVATION

407-12-2010 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville accepte la soumission de RB Excavation pour un montant de 3,341.10\$ taxes incluses pour effectuer des travaux d'accotement sur le Rang St-Pierre. Cette facture sera payée par le fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

FACTURE À PAYER TI-BONHOMME EXCAVATION INC.

408-12-2010 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie la facture #3781 au montant de 13 835.65\$ taxes incluses pour des travaux effectués sur le rang St-Pierre. Cette facture sera payée par le fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

DEMANDE DE GUY JOLY

Je vous écris concernant l'intersection des rues Rainville et Prince. Cette intersection est particulièrement sombre et peu sécuritaire donc j'aimerais que vous procédiez à l'installation d'une sentinelle à cet endroit dans le but de maximiser la sécurité. **M. Réjean Bergeron, directeur des travaux publics, ira voir les lieux.**

TRANSPORT D. BEAUPARLANT

409-12-2010 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie la facture #05 à Transport D. Beuparlant au montant de 1 947.09\$ taxes incluses pour des travaux au rang St-Pierre. Cette facture sera payée par le fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

AJUSTEMENT DES RUES À DÉNEIGER HIVER 2010-2011

410-12-2010 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville augmente le kilométrage de rues à déneiger. M. Francis Coutu de Excavation Majeau inc. et M. Réjean Bergeron, directeur des travaux publics, ont fait une visite des rues municipales à déneiger avant la saison. Il y a lieu d'ajouter au contrat de déneigement 2.1 km soit :

-Rue Gaïa	0.7 km
-Rue Neptune	0.3 km
-Rue Vénus	0.4 km
-Rue des Siffleux	0.4 km
-Lac Creux	0.3 km

DEMANDE DE M. STÉPHANE BORDELEAU

411-12-2010 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyé par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville effectue les démarches nécessaires à l'implantation d'une lumière de rue au Lac Creux auprès d'Hydro-Québec.

NOUVELLE RUE SUR LE SITE DE L'ANCIENNE BIRCHWOOD

412-12-2010 Le nom de rue « Des Mésanges » fut proposé. Après discussion le nom de rue « Birchwood » fut proposé. Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville nomme la nouvelle rue sur le site de l'ancienne Birchwood, la rue « Birchwood ».

AQUEDUC ET HYGIÈNE DU MILIEU

FACTURES À PAYER À DESSAU

413-12-2010 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie la facture F015-83502 au montant de 1,790.99\$ taxes incluses et la facture F015-83945 au montant de 7 111.13\$ taxes incluses pour la surveillance des travaux de réhabilitation du réseau d'aqueduc phase 3. Ces factures seront payées par le programme TECQ 2010-2013.

DEMANDE DE MME COLETTE BEAUSOLEIL

414-12-2010 Suite à un dégât d'eau survenu au 74 rue Desjardins, Mme Colette Beausoleil a demandé deux (2) soumissions pour effectuer les réparations suite à un dégât d'eau lors du nettoyage du réseau d'aqueduc voici les résultats :

-Rénovation L. Beuparlant enr. incluses	5,578.23\$ taxes
-----------------------------------------	------------------

-M.L.F. Rénovation 4,792.58\$ taxes incluses

Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville choisi le plus bas soumissionnaire conforme soit M.L.F. Rénovation au montant de 4, 792.58\$ taxes incluses pour tout le plafond. La municipalité paiera 50% de la facture des travaux essentiels à faire. M. Réjean Bergeron, directeur des travaux publics, ira superviser les travaux afin de vérifier que l'entrepreneur fasse seulement les travaux essentiels pour réparer le dégât d'eau.

ACHAT DE PIÈCES CHEZ WOLSELEY

415-12-2010 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville achète un certains nombres de pièces chez Wolseley selon la soumission #6566130 au montant de 18,501.81\$ taxes incluses. Ces équipements serviront pour les travaux de réhabilitation du réseau d'aqueduc donc la facture sera payée par le biais du TECQ 2010-2014.

FACTURE À PAYER – LABORATOIRE DE CONSTRUCTION 2000 INC.

416-12-2010 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie la facture no. DM5577 au montant de 3,830.70\$ taxes incluses. Cette facture sera payée par le programme TECQ 2010-2013.

PLAINTÉ DE M. CHRYSTIAN DUPUIS

Je demeure avec mon épouse Sylvie Harvey au 90 chemin de la Côte-à-Ménick depuis maintenant dix (10) ans. Le sujet de ma lettre a pour but de porter plainte du service de ramassage des ordures ménagères et du recyclage.

Pour conclure, j'exige donc, en mon nom et au nom des autres résidants de la Côte-à-Ménick que la Municipalité entreprenne les démarches auprès des entreprises de ramassage des ordures et du recyclage afin d'exiger de leur part de nous desservir de ces services essentiels à la porte de notre résidence toute l'année durant. **M. Réjean Bergeron, directeur des travaux publics, et EBI ont été visité l'endroit et tous les citoyens demeurant sur la Côte-à-Ménick amènent leurs bacs dans un endroit spécifique en bas de la côte.**

RÉCEPTION DÉFINITIVE #3 – TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'AQUEDUC PAR LE NETTOYAGE DES CONDUITES PHASE 2

417-12-2010 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville accepte le décompte #3 définitif des travaux de réhabilitation du réseau d'aqueduc par le nettoyage tel que recommandé par M. Simon Chevalier ing. de Dessau. Le montant à payer à Acuro est de 4 698.86\$ taxes incluses pour finaliser ce dossier. Cette facture sera payée par la TECQ 2005-2009.

DÉCOMPTE #3 PROVISOIRE À PAYER – PHASE 3 DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'AQUEDUC PAR LE NETTOYAGE DES CONDUITES

418-12-2010 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville accepte le décompte #3 provisoire pour la phase 3 des travaux de réhabilitation du réseau d'aqueduc par le nettoyage des conduites tel que recommandé par M. Simon Chevalier ing. de Dessau.

Le montant à payer à Acuro est de 46 688.77\$ taxes incluses. Cette facture sera payée par la TECQ 2010-2013.

URBANISME ET MISE EN VALEUR

DÉROGATION MINEURE #2010-0003 – 3 CHEMIN DU MANOIR LOT 708-4

419-12-2010 M. Michel Savoie, inspecteur en urbanisme et en environnement, explique la demande de dérogation mineure #2010-0003 qui consiste à autoriser la réduction de la superficie du terrain la faisant passer de 4039,321 mètres carrés à 3791,3 mètres carrés soit une réduction de 248,021 mètres carrés pour permettre que la ligne de terrain soit délimité par un droit de passage existant et utilisé et ce tel que le plan fait par l'arpenteur Jérôme Harnois le 2 novembre 2010.

Après étude et discussion, il est proposé par M. Rodrigue Genois, appuyé par M. Robert Laurence et résolu unanimement de recommander au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure #2010-0003 du 3 Chemin du Manoir qui consiste à autoriser la réduction de la superficie du terrain la faisant passer de 4039,321 mètres carrés à 3791,3 mètres carrés soit une réduction de 248,021 mètres carrés pour permettre que la ligne de terrain soit délimité par un droit de passage existant et utilisé et ce tel que le plan fait par l'arpenteur Jérôme Harnois le 2 novembre 2010.

Il a été proposé par M. André Desrochers
Appuyé par M. Sylvain Gagnon
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal accepte la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme en ce qui a trait à la demande de dérogation mineure #2010-0003 pour la propriété désignée du 3 Chemin du Manoir afin d'autoriser une réduction de superficie de terrain telle que lue par les membres du conseil.

DEMANDE DE RAME – COLLECTE DES ORDURES

L'Action de grâce a toujours lieu le 2^{ième} lundi du mois d'octobre et c'est pour la grande majorité des villégiateurs leur dernière fin de semaine de l'année au chalet. Ils doivent mettre au chemin leurs ordures avant de partir car ils ne reviendront qu'au printemps.

À la demande des présidents des associations de lacs, nous vous proposons de faire modifier le calendrier de la collecte d'été pour qu'elle se poursuive jusqu'à la fin de la semaine de l'Action de grâce dès la saison d'été prochaine.

C'est déjà résolu avec EBI.

MUTUELLE MMQ – PARC DES CHUTES DU CALVAIRE

Concernant le suivi de nos recommandations faites à la suite de la visite du parc mentionné en objet, nous avons bien reçu votre lettre datée du 10 octobre 2010 et proposant un échéancier s'étendant jusqu'au 30 juin 2011. Nous acceptons votre proposition d'échéancier, tout en vous priant de bien vouloir procéder d'ici là à des visites régulières d'inspection et d'entretien, afin que les lieux demeurent le plus sécuritaires possible dans les circonstances.

ENTENTE INTERMUNICIPALE – SERVICE D'INGÉNIERIE

420-12-2010 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville adhère à l'entente intermunicipale du Service d'ingénierie avec la MRC de D'Autray. Mme Francine Bergeron, Mairesse, et Mme Danielle Lambert, secrétaire-trésorière et directrice générale, sont autorisées à signer ladite entente.

FACTURE À PAYER – TEKNIKA HBA

421-12-2010 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie la facture de Teknika HBA #du6509 au montant de 22 263.34\$ taxes incluses. Cette facture sera répartie entre les trois (3) municipalités soit Ville Saint-Gabriel, Paroisse Saint-Gabriel et Mandeville selon la RFU établie au début de l'année 2010.

PAIEMENT DE LA FACTURE EAGLE BRIDGE – PASSERELLE AU PARC DES CHUTES DU CALVAIRE

422-12-2010 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie la facture #11064 de la compagnie Eagle Bridge au montant de 23,205.00\$ taxes incluses. Cette facture sera payée par la subvention du Volet II de la CRÉ Lanaudière.

LOISIRS ET CULTURE

DEMANDE DE CLUB MOTONEIGE ST-CHARLES INC.

Comme chaque année, le club de motoneige St-Charles sollicite auprès de sa communauté, un appui financier dans le but de maintenir et d'améliorer la sécurité et la qualité de ses sentiers. **Cette demande est reportée en janvier 2011.**

DEMANDE AUX TROUVAILLES DE MANDEVILLE

423-12-2010 Attendu que l'organisme Aux Trouvailles avait confirmé à la municipalité de Mandeville que le montant qui était réservé au Centre d'Entraide Mandeville était transféré Aux Trouvailles;

Attendu que le transfert était accompagné d'une subvention récurrente;

Attendu que cette subvention devait être utilisée par Aux Trouvailles de Mandeville pour continuer le même objectif que le Centre d'Entraide;

Par conséquent,

Il est proposé par M. Jacques Martial

Il est appuyé par M. Denis Prescott

Résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité de Mandeville ne donnera pas une subvention à l'organisme Aux Trouvailles de Mandeville.

DEMANDE DE MME JESSICA BAILLARGEON

424-12-2010 Je suis étudiante en secondaire 4 à la polyvalente Bermon. Cette année, je participe à un voyage en Italie avec 13 autres étudiants. Nous avons décidé de nous faire des chandails pour se retrouver et pour ne pas passer inaperçus. Je vous demande si vous voudriez commanditer l'achat de nos chandails. Le montant demandé est de 50.00\$. Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyé par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville recommande à Mme Jessica Baillargeon de trouver des commanditaires auprès des commerces.

DEMANDE DU CLUB QUAD BRANDON

Je vous achemine une requête au nom de Quad Brandon à l'effet de pouvoir circuler en quad sur certains chemins de la municipalité. Mandeville se situe à une extrémité du territoire de notre Club selon la division territoriale sanctionnée par la Fédération des clubs quad et, de ce fait, se veut le lieu de passage pour accéder au territoire du club quad de la Mauricie limitrophe au nôtre. Pour établir ce lien, il faudrait que les quads puissent circuler sur les chemins ci-après mentionnés.

AVIS DE MOTION

M. Jacques Martial, conseiller, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente d'un règlement ayant pour but d'amender le règlement 280 « Règlement sur la circulation des VTT sur le territoire de la municipalité ».

LETTRÉ DE REMERCIEMENT – LES BÉLIERS

Mme la Mairesse et les Conseillers, nous du Club de Pétanque Les Béliers de Mandeville inc., vous écrivons afin de vous remercier de votre grande générosité à notre égard pour l'année 2010.

En plus de recevoir une commandite de 200\$ de tout les équipements pour l'entretien de notre terrain et de l'essence pour le tracteur en plus des locaux et ceci gratuitement, ce qui a eu pour résultat que nous avons l'un des plus beaux terrains de Pétanque dans Lanaudière. Mille fois merci à vous tous.

CHAMBRE DE COMMERCE DE BRANDON INC.

425-12-2010 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville verse à la Chambre de Commerce Brandon inc. un montant de 2 761\$ pour le financement du bureau d'information touristique pour l'année 2010.

DEMANDE DE MME STÉPHANIE ST-JEAN

426-12-2010 Cet été je participerai de nouveau au Cyclo-défi contre le cancer 2011. Il s'agit de parcourir à vélo environ 300 km soit de Montréal à Québec en deux (2) jours au profit du centre de cancer Segal. Nous avons décidé de mettre sur pied une levée de fonds en organisant un souper-spaghetti, deux quille-o-don ainsi que divers autres moyens de financement. Je vous demande donc s'il est possible que la municipalité de Mandeville se porte commanditaire pour l'allocation de la Salle municipale le samedi 30 avril 2011 pour le souper et la soirée afin de réduire les coûts d'organisation. Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville prête gratuitement la Salle municipale à Mme Stéphanie St-Jean le samedi 30 avril 2011 pour son souper bénéfice.

LETTRÉ DE REMERCIEMENT

Le conseil de la Fabrique St-Charles vous remercie pour vos généreuses contributions lors de nos activités de financement pour l'année 2010. Grand merci aussi de nous permettre d'utiliser gratuitement la salle municipale c'est grandement apprécié.

FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER

Les membres du comité de la Campagne Corporative ainsi que les personnes qui bénéficient des services de la Fondation québécoise du cancer se joignent à moi pour vous remercier sincèrement d'avoir contribué à la Campagne Corporative dans Lanaudière Nord. Votre générosité nous a permis de recueillir 32 583\$.

DEMANDE OFFICIELLE AU COMITÉ INDUSTRIEL DE BRANDON

427-12-2010 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville demande officiellement au Comité industriel de Brandon le dernier montant de 5 000\$ pour la passerelle au Parc régional des Chutes du Calvaire.

LETTRES DE REMERCIEMENT DE MANDEVILLE EN FÊTE

Deux(2) lettres de remerciement furent adressées à la municipalité de Mandeville. Une lettre s'adressant aux travaux publics pour les remercier de leur contribution logistique et matérielle. Leur aide est toujours

précieuse. L'autre lettre fut adressée à Mme Francine Bergeron, Mairesse, pour la remercier du soutien logistique, matériel et financier lors de la dernière édition. Les membres du comité remercient également tous les membres du conseil municipal.

VARIA

DEMANDE DE REMBOURSEMENT

428-12-2010 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville rembourse un montant de 201.25\$ (35% de 575.00\$) à Studio Tricycle – Serge Geoffroy pour des cours de guitare. Ces cours ont été suivis par un enfant demeurant au 507 rue Desjardins à Mandeville.

NOM DE RUE

429-12-2010 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu que la municipalité de Mandeville accepte la proposition de M. Régent Ratelle soit de nommer la partie du chemin du Lac Creux côté Est à droite : « rue Ratelle ».

PÉRIODE DE QUESTIONS

COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER

430-12-2010 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer du mois de novembre 2010 tels que lus, les chèques du numéro 7814 au numéro 7850 inclusivement, ce qui inclut la liste des déboursés incompressibles, les salaires et les dépenses approuvées par résolution du conseil de novembre 2010, ainsi que les comptes à payer du mois de novembre 2010 pour un montant de 359,616.22\$. La secrétaire certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour payer ces factures. Les dépenses sont payées à même le fonds général ou par différentes subventions.

Mairesse

Secrétaire-trésorière

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

431-12-2010 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20h25.

Mairesse

Secrétaire-trésorière